



UNIVERSITÉ
de Cergy-Pontoise

Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 4 décembre 2018

Délibération n°1
Portant approbation du **procès-verbal du 23 octobre 2018**

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant qu'il revient à la commission de la formation et de la vie universitaire d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 32
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres représentés : 4
Membres absents et non représentés : 18

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 1
Non-participation : 0

Article 1er : approuve le procès-verbal de la CFVU du 23 octobre 2018.

Article dernier : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission
de la formation et de la vie universitaire,

Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 13 février 2019
Publié le : 08 avril 2019